

- c) Enduro. * Démission de Mr SABATIER de sa fonction de manager des Equipes de France aux I.S.D.E. La nouvelle définition des normes sonores étant pratiquement inapplicable sous de brefs délais, Mr ALLE explique qu'elle se situe pourtant dans le sens voulu par les pouvoirs publics et qu'un plan de réduction du bruit sur trois ans paraît raisonnable. Accord est donné à la Commission d'Enduro pour prendre en charge les raids-marathons, mais sous les directives de Mr DOUMECQ. Suite à une discussion sur la compétence requise à l'étage des pilotes pour participer à ces épreuves, il est décidé de ne pas appliquer de mesures restrictives de licence pour 90. Il conviendra par contre de préparer 91 en organisant des épreuves de sélection, sous couvert de la F.F.M.
- d) Technique. Le problème est soulevé de la définition des responsabilités entre la Commission Technique et les commissions sportives, entre lesquelles un consensus doit obligatoirement exister. Le Comité donne son accord pour que soit étudiée la possibilité de désigner le même commissaire technique tout au long des championnats, dans chaque discipline, tout en veillant au coût occasionné par certains clubs.
- e) Cyclos. La Commission a modifié profondément la réglementation technique des cyclos afin de mettre un frein à une véritable course à l'armement. Mr DESNUES approuve ces décisions, prises toutefois sous un délai trop court, et qui ²²provoqué la contestation des constructeurs. Le Président et le Comité se montrent d'accord pour approuver les travaux de la Commission des cyclos.

* Le Trésorier, Mr DORLET, présente au Comité une situation financière qu'il qualifie de dramatique:

Etat au jour de la réunion	733.164 frcs
Rentrées prévisionnelles au 31/12	810.000

Total prévisionnel à fin 89	1.503.164 frcs
-----------------------------	----------------

pour un total minimum de dépenses de l'ordre de 1.985.856 sans compter le report d'échéance de 600.000 frcs dûs à la M.N.S. pour les deux derniers mois de l'année.

Les différents postes de dépenses sont alors examinés successivement, leur accroissement étant essentiellement du aux frais de déplacement, à France-Moto, au coût des licenciements et à la mise en place de l'informatique. Des économies sont donc envisagées à tous les étages.

* Les budgets des commissions pour 90 sont ensuite définis. Le Comité s'interroge sur l'éventualité de recourir au sponsoring pour pouvoir participer à des épreuves de prestige, tels le M.C. des Nations ou les I.S.D.E. Chaque Président de commission devra monter un dossier pour toute opération médiatique importante, afin que la F.F.M. puisse évoquer ce problème avec le Ministère et trouver des ressources extérieures.

* Le plan informatique monté sur l'initiative de Mr MOUGIN, avant qu'il ne soit élu Président, se met en place et devient de plus en plus opérationnel.

* Il reste huit ou neuf dossiers juridiques en instance de jugement, à propos desquels il a été demandé à un avocat extérieur de plaider.

* Les avis restent partagés en ce qui concerne la reconstitution de la Commission de Tourisme. Le questionnaire destiné à connaître les aspirations des touristes sera diffusé au cours de la saison 90. Ce sondage sera ensuite exploité en vue de bâtir l'exploitation de cette discipline particulière.

* Mr MOUGIN a repoussé la date de dépôt du budget 90 auprès du Ministère en raison d'un certain nombre de points à revoir et une nouvelle définition des actions prioritaires à mener en 1990. Il faudra, à son sens, reconstruire un document basé sur les trois grands axes suivants : Haut-niveau - Sport de masse - Communication, en priorité sur plusieurs autres actions sportives, éducatives, technologiques etc...

* Afin d'apporter une solution aux pilotes motocyclistes non assurés sociaux, la M.N.S. a étudié pour eux un contrat spécial d'assistance comportant deux options. La couverture en responsabilité civile des journées de stage est actuellement à l'étude.

1990

10 Février. Il fallait qu'avant l'Assemblée Générale du 17 Mars, le Comité-Directeur ait approuvé le budget prévisionnel 90 et émis un avis favorable aux modifications des statuts et du Règlement intérieur qui seront soumises à l'approbation de ladite assemblée.

* Trois interventions ont par ailleurs été prévues : celle de Mr DEVILLERS qui fera le point de la mise en place de l'informatique fédéral, celle de Maître GAILLET, avocat, qui traitera rapidement des dossiers juridiques en cours, enfin celle du futur responsable de la communication qui viendra présenter son programme.

* Depuis le dernier Comité, il a fallu solutionner de façon difficile quelques problèmes de trésorerie et nous avons connu des moments épineux au sujet de l'homologation du circuit de Magny-Cours, en raison des connotations politiques qui entourent ce dossier.

Par contre, le Président a pu rencontrer de très nombreuses personnalités du Ministère, dont le Ministre lui-même. La subvention qui nous a été attribuée s'avère supérieure à celle de l'an passé, mais nous devons établir un plan de redressement pour les trois années à venir.

Bons contacts encore avec le C.N.O.S.F. et le Président de l'U.F.O.L.E.P. avec lequel tous les problèmes liés à la collaboration de nos fédérations respectives ont été abordés.

Satisfaction encore avec l'obtention de 19 Brevets d'Etat du 1er degré, délivrés à l'issue d'une première session au C.R.E.P.S. d'Aix-en-Provence. Reste à améliorer le fonctionnement du service intérieur de la F.F.M.

* Il est pris acte de la démission du Comité de Mr POGGIOLI, par ailleurs Président de la Commission des Rallyes. Mr LALA, Vice-Président, assurera l'intérim. Mr DOMERGUE est élu à la Commission d'Enduro, en remplacement de Mr MARTINEZ, démissionnaire.

* Le Président explicite les propositions de modification des statuts et du règlement intérieur étudiées en Bureau Central, lesquelles seront présentées le 17 Mars à l'Assemblée Générale.

* Mr TIMOSSI est élu membre de la C.C.R. en remplacement de Mr PAOLI, également démissionnaire. Il est décidé, pour des raisons financières, de réduire la représentation fédérale sur les Promosport.

* Mr BROAILLIER, nouveau Président du Moto-Cross, estime indispensable qu'en matière de Supercross les mêmes exigences techniques et sportives soient imposées aux organisations de l'U.F.O.L.E.P. et d'en prévoir l'étude lors de la première réunion mixte Fédérations-Ministère.

* Le circuit de Magny-Cours ne pouvant être homologué "moto" pour 1990, le Comité établit le programme des épreuves classiques F.I.M. pour les trois années à venir.

* Le Président traite de la situation financière absolument dramatique (chèques refusés etc...) et annonce que la Fédération va quitter le C.I.O. pour retravailler avec le Crédit du Nord qui propose des conditions extrêmement favorables. S'il s'avère que des recettes nouvelles seront difficiles à réaliser dès cette année, il faut absolument réduire la masse salariale et le coût de France-Moto dont le déficit se situe à 1.500.000 frs par an. Il espère pouvoir présenter une situation financière acceptable en fin 92. Mr MOUGIN est suivi en ce sens par le Délégué de tutelle qui signale que le Président a été élu à Vichy sur les bases d'un plan de redressement.

* Le Trésorier traite du budget prévisionnel 90 comportant la suppression de certaines charges (salaires et déplacements) et fixe quelques objectifs de recettes publicitaires. Il suppose que la Section sport-études du Mans sera prise en charge par la Ministère.

* Maître GAILLET, avocat, rend compte du suivi des différentes affaires juridiques en cours : certaines renvoyées, d'autres négociées ou encore en instruction.

* Le comportement de l'ancien Président après son départ et la découverte de documents attestant que Mr KERVELLA est bien à l'origine de la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement la F.F.M., le Comité décide par vote de constituer un dossier le concernant.

* Mr MOUGIN se rendra en Corse après l'élection du nouveau Comité-Directeur de cette Ligue, afin de réexaminer certains avantages qui lui avaient été consentis par son prédécesseur, identiques à ceux délivrés aux Dom-Tom.

* C'est Marc FONTAN qui a été retenu comme responsable du Service de communication. Son programme d'action et son approche de la Fédération répondent exactement à ce que le Président attend de lui.

* Mr DEVILLERS, responsable de l'informatique, fait savoir qu'il a réalisé les applications des logiciels calendrier et licences avec une séparation bien distinctes des tâches internes : le Sportif et la comptabilité. Son objectif est de supprimer toutes tâches manuelles et d'en arriver à une imputation comptable directe par ordinateur, ce qui suppose une discipline accrue dans l'établissement des bordereaux par les Ligues.

* La Ligue de l'Orléanais devient Ligue du Centre, la Guyenne ligue d'Aquitaine. Le Lyonnais et le Dauphiné devraient fusionner en une seule Ligue Rhône-Alpes. Quant à la Provence, se repose la question du découpage Provence-Côte d'Azur.

17 Mars.

Le Président ouvre la séance en adressant ses félicitations aux nouveaux membres du Comité qui viennent d'être élus en Assemblée Générale.

* Retrait de Mr DORLET des fonctions de Trésorier qui n'avait accepté ce poste qu'à titre temporaire. Il accepte toutefois d'assister Mr DEVILLERS qui vient d'être élu à l'unanimité au poste qu'occupait précédemment Mr DORLET.

* Mr MARTINETTI, nouvellement élu au Comité au titre de la Ligue de Corse, se voit porté à la présidence de la Commission des Rallyes.

* Aucun candidat ne se présentant à la présidence de la Commission d'Enduro laissée vacante par Mr ALLE, Mr HECKER est élu Président par intérim.

* Marc FONTAN fait le point de son activité depuis un mois qu'il assure le Service de la Communication. Il s'est attaqué essentiellement à France-Moto en faisant légèrement accroître les insertions publicitaires et le nombre des abonnés. Une prise de contact a été effectuée avec tous les clubs et les fichiers ont été remis à jour afin de renouer des relations avec la presse spécialisée, la grande presse et les sociétés d'organisation privées. Une conférence de presse est prévue aux fins de définir les nouvelles orientations de la Fédération et une cassette explicitant son fonctionnement sortira courant Mars.

* Le Président doit rencontrer sous un proche avenir les responsables du Ministère affectés au Fonds National pour le développement du sport. Afin de définir l'ordre de priorité des dossiers sollicitant une aide à ce titre, des critères ont été définis pour chaque discipline.

* Une action de formation a été programmée dans le contrat d'objectifs 90. Mr MONCHANY chargé de ce dossier profitera d'une manifestation en Martinique pour mettre des structures en place. Une restructuration complète des Tom-Dom est souhaitée en vue de déposer un projet de demande de subvention auprès du ministère concerné.

- MMrs BOLLE et DEVILLERS prendront prochainement contact avec l'Association du Corps arbitral multisports, dont l'action peut être utile à la F.F.M. pour tout ce qui touche aux officiels, au Moto-Ball. Une adhésion à cet organisme ne pourrait que provoquer le soutien du Ministère.

* L'accession au Brevet d'Etat option motocyclisme est conditionnée à la base par la détention du Brevet fédéral 1er ou 2ème degré. Or il s'avère que des personnes étrangères à la F.F.M. mais appartenant au corps de l'Etat (C.R.S., Gendarmes, Educateurs) pourraient au niveau de la formation encadrer des jeunes motocyclistes. Le Président souhaite en conséquence qu'un débat soit ouvert à ce sujet pour voir ce qui peut être étudié dans ce cadre.

* Enfin Mr JULIEN tire la sonnette d'alarme en considérant le nombre de Certificats d'Aptitude au Sport Motocycliste délivrés pour le compte de la F.F.M., face à celui de l'U.F.O.L.E.P. Il estime que la seule solution est de revenir à l'interdiction de la double appartenance.

25 Juin.

* Le Président fait état de l'évolution de nombreux dossiers, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la F.F.M.

* Le Ministre des Sports a demandé de quantifier le manque à gagner à la F.F.M. compte-tenu de la suppression du sponsoring tabac (100 millions de FF) mais craint qu'un budget ne puisse être trouvé.

* Une réunion est prévue avec la Chambre Syndicale des Importateurs et la presse afin d'étudier des amendements au projet de loi sur la moto verte. Il faudra attendre la session d'Octobre pour connaître l'issue définitive du dossier.

* Mr BOUVRON est chargé de se pencher sur telle action de l'U.R.S.S.A.F. qui assimile les primes versées aux pilotes à des salaires et demande à un club d'acquitter les charges correspondantes.

* Un gros travail s'est amorcé avec nos différents partenaires lors de la conférence de presse du 5 Avril. Cependant les diverses recherches de sponsors n'ont pas encore porté leurs fruits.

* La F.F.M. est la seule fédération à faire une vidéo mensuelle de son sport. Le chiffre de vente de 1000 cassettes par mois est désormais atteint.

- Le Président fait connaître les raisons qui l'ont conduit à licencier Mr PEYRONNET et à le remplacer par Mr Michel MAZERAN, tout particulièrement spécialisé dans le sport. "Son profil semble correspondre parfaitement à celui d'un directeur de fédération".

* La situation de trésorerie fait ressortir, de Janvier à Juin, une relative amélioration par rapport à 89. Au niveau des paiements le solde M.N.S. a été réglé. Les charges de personnel ainsi que les fournisseurs sont à jour. L'objectif est de réduire le déficit fédéral et d'augmenter les recettes, car on ne peut pas actuellement faire face à des dépenses exceptionnelles

* Mr MOUGIN souhaite une extension des actions de la Commission du Sport Educatif à la formation des dirigeants (Dirigeants de clubs et officiels) dont les responsabilités sont de plus en plus lourdes. La Commission deviendrait en conséquence Commission du Sport Educatif et formation de cadres.

* En Vitesse, Mr BOLLE, suite à la suppression de la catégorie 350 Promosport, annonce la création d'une catégorie 400 4 temps en 1991. En 92, suite à la suppression des 500, une nouvelle catégorie 600cc. 4 temps verra le jour en Championnat Open, avec un règlement identique à celui des Supersport F.I.M. A la suite des récents accidents survenus en Yougoslavie en particulier, Mr MOUGIN insiste pour que les commissions suivent de très près la sécurité sur nos circuits de Grands Prix, car nous n'avons pas droit à l'erreur.

* Le Président informe les membres du Comité qu'un dossier regroupant plusieurs contrats avec des partenaires extérieurs est à leur disposition à la F.F.M. Il s'agit de SEKOLA et JLFO, AVP, enfin TWIM CAM dirigée par Patrick PLISSON qui se fait fort de dépasser le chiffre minimum mensuel de publicité antérieurement imposé à un membre du personnel, pour ce qui est de France-Moto.

* Le Comité UFOLEP de la F.F.M. s'est réuni le 21 Mai dernier. Un excellent travail a été fait et des propositions concrètes sont ressorties de ce groupe de réflexion. Mr MOUGIN a ensuite reçu le Président UFOLEP qui lui a confirmé son souci de respecter la réglementation. Malheureusement un incident grave est advenu en Ligue de Lorraine et les décisions prises par le Directeur de la commission mixte sont allées en faveur de l'UFOLEP. Mr MOUGIN considère cette affaire comme extrêmement grave et s'engage à ne pas en rester là. Il est finalement décidé d'organiser en Septembre une réunion spéciale avec la collaboration des Présidents de Ligues, afin de préparer au mieux la première réunion mixte nationale F.F.M. - UFOLEP - Ministère, et mettre l'UFOLEP devant ses responsabilités.

* Une table ronde sur l'avenir du Tourisme s'est réunie au Mans et de bonnes propositions en sont ressorties. Le Comité considère favorablement la recomposition d'une nouvelle commission à partir de candidatures susceptibles d'être entérinées par le Comité début Septembre. Elle aura charge d'élire son Président qui siègera au Comité-Directeur en tant qu'auditeur.

* Une évolution des tarifications à deux vitesses va être proposée, soit une augmentation générale d'environ 4% pour la majorité des épreuves et une augmentation plus conséquente pour les épreuves de prestige. Le Président demande de considérer ces augmentations comme une aide exceptionnelle et prend l'engagement de stabiliser les tarifications sur deux ou trois ans si les résultats nous permettent de rétablir notre équilibre.

* Discussion sur la participation de la France aux I.S.D.E. et au M.C. des Nations. Les recherches de partenaires n'ont guère abouti et un seul maigre budget s'annonce disponible. Les membres du Comité estiment qu'il n'est pas possible de ne pas avoir d'Equipe de France sur ces épreuves, car la France se doit d'avoir une certaine représentativité, d'autant que Jean-Pierre MOUGIN est candidat à la Vice-Présidence F.I.M. Une équipe sera donc engagée aux I.S.D.E. et au M.C. des Nations, tout en sachant que le maximum sera fait pour réduire les dépenses.

* Un très gros effort a été entrepris à l'échelle nationale afin de mobiliser les parlementaires et les inciter à faire disparaître le risque lié au nouveau projet de loi concernant la moto verte.

* Profession Sport. L'idée est de créer une filière d'emplois sportifs. Cette opération est également destinée à améliorer les qualifications et va vers ^{une} structuration de l'emploi sportif, débouchant sur une convention collective qui aura sa place dans la société au même titre qu'une autre. Elle est un des avantages à présenter à nos éducateurs fédéraux.

- DOM TOM. De la mission officielle de MMrs MONCHAY et THERY aux Antilles et en Guyane, il ressort que les structures sont différentes pour l'un et l'autre de ces départements, et que personne n'est titulaire d'une licence officielle quelconque. Il est essentiel d'envoyer une mission pour instruire les intéressés et leur faire passer des licences. Il semblerait d'ailleurs qu'un manque de liaison entre la F.F.M. et les DOM-TOM soit à l'origine de ces lacunes. A la suite de cet exposé, le Comité-Directeur décide d'envoyer une équipe missionnée pendant une semaine pour faire passer les diplômes d'éducateur et

des cadres sportifs, d'accorder une dénomination pour ces groupements sportifs d'outre-mer à l'image des autres fédérations sportives, de procéder à l'envoi de toute documentation utile. Un dossier bien étayé sera établi à l'intention des ministères de la Jeunesse et des Sports et des DOM-TOM en vue d'obtenir une subvention supérieure à celle déjà accordée.

10 Septembre.

* Présentation de Mr MAZERAN, nouveau Directeur.

* Bonnes nouvelles sur le plan sportif : Alain MICHEL vient enfin de remporter le titre mondial en side-car Vitesse, la France s'est classée 1ère au Trial des Nations et connu de brillants résultats aux I.S.D.E. avec une 3ème place en International et une autre 3ème en Junior. - 3ème place encore pour notre équipe en Championnat d'Europe de Moto-Ball. Deux médailles sont encore attendues, l'une pour Raymond ROCHE en Championnat du Monde Superbike et l'autre en Endurance pour Alex VIEIRA.

* Le Président fait part de ses inquiétudes devant les problèmes de financement que connaît le mouvement sportif par l'interdiction de la publicité tabac, le retrait de Michelin de la compétition, le projet de loi LALONDE qui pèse fortement sur l'avenir de la moto verte, enfin le déficit du Loto sportif qui représente la plus grosse part de financement du sport. Il est vraisemblable que les subventions 90 ne seront pas toutes mandatées et celles prévues pour 1991 certainement revues à la baisse.

* 18 candidatures sont parvenues à la F.F.M. en vue de la constitution du Comité de Presse. Il est décidé de définir clairement le champ d'action des membres de ce Comité qui auront, entre autres tâches, l'étude des accréditations sur les épreuves.

* Les trois postes vacants à la Commission du Sport Educatif sont attribués par vote à MMrs BALANCA, PEAN et CHEVROT, tous trois diplômés d'état.

* Election de la nouvelle Commission de Tourisme composée de huit membres. Ses orientations seront présentées au Comité après le Congrès de Vichy.

* Un certain nombre d'améliorations sont à apporter au dossier Sport-études du Mans, en vue d'obtenir sa reconnaissance officielle au plan national. Le Ministère tend toutefois à s'orienter vers des centres nationaux d'entraînement permanent, plutôt que vers les sections Sport-études.

* DOM-TOM. MMrs MOUGIN, ARDOIN et MAZERAN ont rencontré le Ministre des Dom-Tom. Il leur a fait savoir qu'il appuyerait les actions de la F.F.M. mais qu'il ne disposait que d'un budget limité dans l'immédiat. Trois membres du Comité se sont rendus en Guyane, Martinique et Guadeloupe, ont pu former des cadres dirigeants et délivrer plusieurs brevets fédéraux. Le contact est ainsi rétabli avec l'Outre-mer et des missions analogues seront programmées en Réunion, voire en Nouvelle-Calédonie en 91 ou 92.

* Certains tarifs de licence ont été révisés à la hausse (les licences représentent 50% des rentrées fédérales) dans une proportion atteignant un peu moins de 10%.

* Après une analyse faite par le nouveau Directeur, le Président MOUGIN fait part des orientations envisagées pour les deux ou trois années à venir, qui se traduiront par une accélération du rythme d'évolution de la Fédération.

C'est ainsi que le bilan sportif comporte des lacunes concernant la formation des cadres, des sportifs et la structuration de la Fédération, par rapport à certaines missions mal accomplies actuellement. Le bilan financier fait apparaître des constats anormaux concernant les ressources (80 à 90% sont liées aux licenciés et aux organisateurs d'épreuves); ce qui fait que la F.F.M. est souvent perçue comme un percepteur par les pratiquants et les clubs. A l'inverse, elle n'investit que 10% dans le sport proprement dit ce qui est beaucoup trop peu pour une fédération sportive.

Des propositions s'orientent donc vers plusieurs axes visant à changer d'image : entreprendre des actions à l'égard des adhérents, mettre en place une politique de formation des cadres techniques, élaborer une méthode d'enseignement, envisager un certain nombre de stages sur le terrain. Un vaste plan d'action sera également à envisager à l'égard des non-adhérents qui représentent un potentiel non exploité. Il serait enfin souhaitable d'engager dès 1991 la mise en place d'assistants techniques régionaux avec un financement mixte : fédéral, Ligues et collectivités locales. Un ordre de priorité devra être établi dans le cadre du budget 1991.

* Les amendements proposés par la F.F.M. visant la loi sur la moto verte n'ont pas été pris en compte par les sénateurs. Il faut donc se remobiliser pour la section parlementaire d'Octobre pour voir déboucher un certain nombre d'amendements indispensables.

* Le Président invite chaque Président de Commission à préparer son budget détaillé et étayé pour Vichy, budget à établir sur les mêmes bases qu'en 90 avec toutefois quelques éventuelles options qui pourront être réexaminées en fonction de la situation financière. Le budget prévisionnel fédéral devra être également établi, des efforts étant à accomplir sur toutes les lignes : délégués, salariés, dépenses administratives, matériel informatique. L'objectif est de retrouver le plus rapidement possible une réserve de 2 à 3 millions de francs, ce qui sera effectivement difficile.

1er Novembre.

* Première réunion du Comité de Presse à la Fédération : 15 journalistes présents.

* Le compte-rendu succinct de la réunion UFOLEP-Ministère-F.F.M. a été adressé au Comité. Il sera suivi d'un texte officiel du Secrétariat d'Etat.

* La F.F.M. reconduit ses accords avec la M.N.S. malgré une augmentation décidée tardivement des tarifs d'assurances. Le Président insiste près de ses collègues pour trouver des solutions afin de diminuer les risques d'accidents, car un jour ou l'autre, nous rencontrerons de réelles difficultés pour maintenir les tarifications d'assurances actuelles.

* Une rfonte de la quasi-totalité des annexes sportives a été préparée. Elles seront étudiées par la Commission des Règlements qui aura également à se pencher sur l'actuelle réglementation des manifestations sportives datant de 1965 et donc devenue obsolète.

* Il est rappelé que selon la loi sur le sport, nul ne peut enseigner contre rémunération s'il n'est pas titulaire d'un Brevet d'Etat d'éducateur sportif.

* La loi EVIN est passée, votée avec de nombreux amendements concernant les alcools. Aucune dérogation ne sera acceptée pour le tabac.

* Tous les candidats présentés par la F.F.M. à la F.I.M. y ont été élus ou reconduits à savoir Mr MOUGIN à la Vice-présidence, Mr MOREAU à la Vice-présidence de la C.C.R. Mr BROAILLIER, membre de la Commission de Moto-Cross, Mr GRUMIERE au trial-enduro. MMrs DESNUES et le Dr LEMUNIER ont été reconduits dans leurs fonctions à la Commission technique et à la Commission médicale. La nomination de Mr MAZERAN au sein du groupe consultatif à la sécurité routière a été acceptée.

- Il est fait remarquer que les raids-marathons engendrent des enjeux financiers très importants, voire politiques en certains cas. Pour ces raisons, le Président souhaite avoir un droit de regard sur cette activité et Mr DOUMECQ-LACOSTE devra la superviser à la F.F.M.

1er Décembre.

Le Président MOUGIN évoque les principaux temps forts au plan moto de ces dernières semaines : une brillante remise des prix, le Salon de la moto où la F.F.M. fut présente, la soirée des oscars CASTROL-F.F.M., l'élaboration d'un plan triennal à soumettre aux importateurs et constructeurs, la récente conférence de presse, le contrat d'objectifs pour 91 soumis au Secrétariat d'Etat, la participation du Président et du Directeur à plusieurs Assemblées Générales de Ligues etc...

* La F.F.M. est confrontée à un nombre croissant de plaintes ou d'appels de décisions. Un point sera fait fin 91 sur le fonctionnement de la Commission de Discipline avant d'envisager une nouvelle structure de ladite commission qui pourrait être calquée sur celle de la F.I.M., COMposée de gens de droit.

* Il est envisagé de faire passer un examen aux coureurs de 1ère année, afin de les initier aux servitudes de la course et de les informer du rôle des officiels sur les épreuves.

* Institution d'une nouvelle licence F.I.M. concernant les pilotes figurant sur les listes 1 et 2 et les dix premiers de la liste 3. Coût de ladite licence 6.000 frs

* Chaque organisateur d'un Grand Prix en Europe devra verser une taxe spéciale pour couvrir les frais de voyage des pilotes pour les déplacements hors d'Europe.

* Les budgets des commissions pour 90 ont été tenus, hormis ceux de la Commission des cyclos et la Commission médicale. Leurs présidents respectifs exposent les raisons de ces dépassements

* Un pilote ayant fait l'objet d'un contrôle anti dopage positif à l'issue du Bol d'Or se voit infliger une sanction exemplaire. Il est écarté du classement de l'épreuve et se voit suspendu de licence pour une durée de huit mois dont quatre avec sursis avec mise à l'épreuve de trois ans.

* Démission collective de six membres de la Commission d'Enduro, suite au fait que la Commission ne se sent plus maîtresse du jeu lors des raids-marathons et que la désignation du Président du Jury ne correspond pas à leurs souhaits. Le Président souhaite constituer une Commission raids-marathons à part entière, formée de spécialistes efficaces qui puissent couvrir les épreuves et faire respecter le règlement sportif. La Commission d'Enduro chargée initialement de ces épreuves reconnaît que les règles établies ont souvent été transgressées. Elle sera reconstituée lors du prochain Comité-Directeur.

* Une partie des travaux de réaménagement du circuit de Ledenon est déjà effectuée. La visite d'homologation par la C.N.E.V. est prévue le 18 Décembre prochain.

* Il est envisagé en Moto-Cross le recrutement d'un entraîneur national salarié qui aura entre autres charges la responsabilité du stage sélection espoirs.

* En Trial un appel de candidatures est fait, suite à la démission de Mr BAUDRY.

* Rallyes. La catégorie initiation est supprimée et remplacée par une catégorie promotion réservée à tous les licenciés ne participant qu'à la boucle de jour.

* Un guide des circuits et écoles de pilotage paraîtra fin Janvier, comportant entre autres l'action à mener auprès des jeunes par le biais du Moto-Cross afin de les initier à la pratique de la moto.

2 Février

1991

* La crise du golfe risque d'avoir des conséquences sérieuses pour le sport et donc le budget fédéral. Elle a déjà entraîné le rejet du plan triennal par les importateurs. Un budget de crise va être mis à l'étude.

* Mr DOUMECQ-LACOSTE est élu à la présidence de la Commission d'Enduro, Mr MOUGIN à celle des raids-marathons (par intérim). Ces deux commissions sont constituées et il est procédé à la complémentarité des commissions de Trial, des courses sur piste, de la Technique et des cyclos dont certains sièges étaient vacants.

* Suite à une affaire antérieurement étudiée par la C.R.D. et suite à un appel rejeté par le Comité-Directeur, il est recommandé qu'à l'avenir le rôle du Délégué et celui du Commissaire technique soient dissociés, le cumul des fonctions étant de nature à entraîner des difficultés incompatibles avec le bon déroulement des épreuves.

* Création d'un Comité de chronométrage chargé des différentes tarifications pour les frais de déplacement ainsi que les tarifications informatiques. Mr DORLET en est élu Président, à la place de Mr DEVILLERS qui s'en retire.

* Au vu d'une diminution sérieuse de leurs ventes en début d'année, les importateurs n'ont pas souhaité s'engager dans l'opération plan triennal. Les neuf actions prévues par la Fédération seront toutefois retenues, mais de façon moins approfondies et les échéances en seront modifiées.

* Un Rallye de France de la Sécurité routière sera organisé par le Ministère des Transports (Gendarmerie et Police) en vue d'initier les jeunes à la conduite des engins à moteur et de les éduquer à un comportement sérieux sur la route. Il est décidé d'être présent sur l'opération.

* Un groupe de travail est créé afin de travailler sur l'évolution, l'harmonisation et la simplification du système des licences.

* Le projet de guide évoqué plus haut et présenté par Mr COUET ne reçoit pas la caution du Comité-Directeur, comme ne correspondant pas aux orientations souhaitées par la F.F.M.

* Les nouveaux clubs de Tourisme sont exonérés des cotisations clubs et droits pour des organisations touristiques en 1991.

* La M.N.S. fait de nouvelles propositions pour couvrir la Responsabilité civile des pilotes lors des entraînements et lance de nouveaux contrats susceptibles de se cumuler pour assurer une couverture globale des épreuves.

24 Juin.

Tour d'horizon de Mr MOUGIN sur les actions mises en oeuvre depuis le début de l'année et évocation des nombreuses rencontres qu'il a pu avoir avec de nombreuses personnalités officielles et sportives.

- * Les importateurs semblent décidés à collaborer sur le dossier d'une carte Tourisme et adhèrent au projet de création d'un Moto-Club de France ainsi qu'à la mise en oeuvre de la partie pratique de l'attestation scolaire de sécurité routière.
- * Jean-Michel BAYLE est promu Champion des U.S.A. Il participera sous nos couleurs au Moto-Cross des Nations.
- * Le Président rapporte quelques décisions F.I.M. : en Grand Prix de Vitesse, à partir de 93, la catégorie 500cc sera réservée aux machines 4 cylindres 4 temps. En Trial in-door le Prix F.I.M. 92 a été officialisé. Un contrat relatif aux droits de télévision pour les Grands Prix de Moto-Cross est en cours de discussion avec une société italienne.
- * Mr MAZERAN est chargé d'apporter des remèdes à l'action de certains services internes de la F.F.M.
- * Les membres du Comité étant tous destinataires des procès-verbaux des réunions des commissions, le Comité accepte que ces derniers soient automatiquement acceptés s'ils ne font l'objet d'aucune remarque sous quinze jours. C'est ainsi que douze d'entre eux sont approuvés.
- * Suite à un problème de santé de Mr DEVILLERS, Mr DORLET a repris le poste de trésorier et donne lecture du bilan. Il en résulte que l'exercice 90 se solde par un excédent de + 148.000 fcs si l'on ne tient pas compte des pertes sur exercices antérieurs affectés comptablement à l'exercice 90.
- * Le Commissaire aux comptes de la Fiduciaire de France, Mr DAUTAIS, souligne l'ampleur de l'effort effectué par la F.F.M. en matière de redressement et il étaye son propos avec les chiffres suivants : 1988 = - 8.880.000 frcs, 89 = - 3.320.000 frcs, 90 = + 148.000 frcs.
- * Les contrôleurs aux comptes F.F.M. affirment que le suivi des notes de frais et des remboursements concernant France-Moto va entraîner un aggravement du déficit pouvant s'élever à 2 millions de Francs. Une décision au niveau du journal devra intervenir à l'occasion du prochain Comité-Directeur.
- * Marc FONTAN dresse le bilan des principales actions de son département pour la mise en oeuvre des directives données par le Comité-Directeur. Mr MOUGIN souligne que si les retombées financières que l'on peut en espérer ne sont pas immédiates, elles s'inscrivent dans le cadre du budget attribué au service de la communication.
- * Le principe de la forfaitisation des frais de chronométrage et des officiels fédéraux est admis, dont il devrait résulter pour la F.F.M. une importante simplification des procédures administratives.
- * Suite à un comportement diffamatoire à l'encontre du Président de la F.F.M. lors de l'épreuve de la manche française du Championnat du Monde d'Enduro, le M.C. de Saint-Marcel l'Ardèche est interdit d'organisation pour l'année 1992.
- * Le prochain stage d'éducateurs est programmé à Rennes en Juillet. Peu d'inscrits. Compte-tenu du manque de cadres brevetés, il est prioritaire que les Ligues fassent un effort de prospection auprès des pilotes susceptibles d'être intéressés par l'enseignement du pilotage moto et cyclo.
- * Nous sommes en possession du bilan 90 sur les assurances individuelles des licenciés. Le taux de sinistralité s'élève à 140% : le coût des sinistres dépassant de 40% le montant des primes versées. Face à la compréhension de la M.N.S. le Président estime que la Fédération se doit de continuer à promouvoir auprès des clubs les assurances responsabilité civile proposées par cet organisme, qui, elles, semblent rentables pour l'instant.
- * La Commission des cyclos envisage le déplacement d'une équipe cyclo à Bucarest. Le Comité donne un accord exceptionnel pour cette opération et débloque une somme supplémentaire de 20.000 frcs pour la commission.
- * Mr MOUGIN met en garde le Docteur LEMEUNIER, Président de la Commission médicale sur l'insuffisance de fonctionnement de sa commission, estimant qu'elle ne fait pas tout ce que la Fédération attend d'elle. Une décision sera prise lors du prochain Comité.
- Le M.C. CHAUCHEEN est assigné par l'URSSAF à payer une vignette de 270 frcs pour tous les pilotes ayant touché des primes et qui sont assimilés à des artistes de spectacle. Mr BOUVRON souhaite que la F.F.M. se saisisse de cette affaire et aille jusqu'au Conseil d'Etat afin qu'un jugement qui ferait jurisprudence soit rendu.
- L'UFOLEP souhaitant qu'une convention globale puisse être signée, suite à certains accords signés et respectés, cette demande semble encore prématurée à la F.F.M. qui préfère laisser d'abord des contacts se nouer au niveau local.

9 Septembre. Réunion se situant au lendemain d'un week-end riche en événements moto avec le Supercross du Parc des Princes, le Grand Prix du Mans, la fin des I.S.D.E. où la France termine en 3ème position, enfin le Motocamp organisé à Carpentras qui a connu une forte participation. Dans le cadre des opérations de communication, Mr MOUGIN signale l'aménagement sur le Parvis de la Défense de "Planète Sport" avec un atelier cyclo et un atelier trial qui a fait l'objet de plusieurs retransmissions à la Télévision.

* Il semblerait que l'augmentation du budget de la Jeunesse et des Sports pour 1992 (qui inclut désormais les équipements banlieues et la régulation Guerre du Golfe) ne réponde pas à l'attente des subventions attendues par la Fédération.

* "Raté" au niveau du Comité de Presse : Moto-Revue n'a publié aucune information sur le Grand Prix du Mans.

* Les membres du Comité font confiance au M.C. Limousin quant à l'organisation du Grand Prix de France de Trial, mais Mr MOUGIN met en garde le Président de la commission sur sa responsabilité si le Grand Prix devait être un échec.

* SEKOIA continuera à s'investir dans le Supermotard 92.

* Si la situation de trésorerie est légèrement meilleure à ce jour par rapport à ce qu'elle était à la même date, l'an passé, il n'en reste pas moins que l'année 1991 va être extrêmement difficile en raison de plusieurs postes déficitaires : licences, épreuves, abonnements payants à France-Moto, dépassement des budgets de commission. Une autorisation de découvert a été sollicitée près de la banque. Il est demandé à chaque Président de Ligue de faire rentrer au plus vite à la F.F.M. les sommes dues par leurs clubs.

* Des anomalies surgissant ci et là au niveau des Préfectures quant à l'annulation d'épreuves sans l'aval de la Fédération, Mr MOUGIN remémore les délais d'envoi de règlements à la F.F.M. avant que les Préfectures puissent donner l'autorisation d'organisation. Le Délégué ministériel renouvelle son conseil de saisir le Ministère de la Jeunesse et des Sports chaque fois qu'il l'est nécessaire sur des sujets de cette nature.

* Toute organisation d'une manifestation ou d'un cycle de manifestations officielles de la Fédération (Championnats de France, Trophées, Coupes de marque) pourra faire l'objet d'un cahier des charges imposé par la F.F.M. proposant notamment l'ensemble des obligations promotionnelles de l'organisateur. Les clubs souhaitant confier l'organisation d'une manifestation à une société spécialisée, doivent souscrire avec elle un contrat officiel précisant clairement les responsabilités sportive, commerciale, financière et juridique de chaque partie.

* La loi de finance entrant en vigueur le 1er Octobre 1991 prévoyant que toutes les primes versées aux concurrents sont susceptibles d'être assujetties à la T.V.A. (ce qui supprimera les prélèvements urssaff) le Président envisage de faire venir un intervenant sur ce thème devant le Comité, afin d'être informé au mieux des points de nature fiscale concernant en particulier les clubs.

* La F.F.M. se voyant contrainte de prendre directement en charge l'organisation du Championnat du Monde des Superbike 1991 sur le circuit de Magny-Cours (laquelle épreuve comporte un déficit prévisible de 700.000 frcs) a décidé de prendre en main elle-même l'organisation du Grand Prix de France de Vitesse 1992, ce qui permettra de compenser le déficit de la première épreuve. Elle s'associera aux Editions LARIVIERE et à plusieurs compétences locales pour la promotion de l'événement.

- Patrick PLISSON représentant la société TWIN CAM, antérieurement chargée de la recherche publicitaire France-Moto et annuaire, expose le bilan 91 et les perspectives 92.

Côté France-Moto, les recettes publicitaires ont augmenté de 25% en 91 et on peut espérer une nouvelle augmentation de 25% pour 92. Côté annuaire, la réussite est totale avec + 68% par rapport à 90. Pourtant le déficit prévisible pour 91 est insupportable, risquant d'atteindre 2.500 000 frcs. Il est décidé de garder la présentation de la revue, mais d'en diminuer sensiblement la pagination. Le journal traitera essentiellement de la vie des Ligues et d'infos, de la vie fédérale. Des licenciements interviendront inévitablement dans le service.

* Les échanges entre la Roumanie et la France en cyclomoteurs ont été chaleureux et se sont parfaitement déroulés.

* Suite à un différend advenu sur une épreuve entre le Président de la Commission de Moto-Cross et Patrick BONIFACE, ce dernier fait savoir qu'il adressera dans la semaine sa lettre de démission du Comité-Directeur de la F.F.M.

8 Novembre

Comme prévu, le Championnat du Monde Superbike s'est traduit par un bilan financier déficitaire. L'organisation a toutefois constitué un bon rôdage en vue du Grand Prix 1992.

* L'Assemblée Générale de la F.I.M. a décidé de refuser l'accord tripartite avec la société DORNA et TWO WHEELS Promotion, relatif aux Grands Prix, car elle ne pouvait admettre que cette discipline soit entièrement remise entre les mains de sociétés commerciales.

* La Commission a choisi une nouvelle formule pour les Grands Prix. Le Championnat d'Europe 125 est maintenu, un Championnat 250 sera créé en 1993 et un Championnat du Monde Supercross aura lieu dès 1992.

* L'augmentation des tarifs M.N.S. pour 92 est de 5%. De nouvelles dispositions obligent les clubs à assurer la responsabilité civile des pilotes lors des entraînements. Nous négocions actuellement des tarifs adaptés à cet effet.

* Le décret concernant la T.V.A. dûe par les sportifs est paru au J.O.

* Trois postes ont été réservés au Bataillon de Joinville à trois athlètes de haut-niveau de notre sport.

* Une réflexion a été conduite sur la crise du Moto-Cross qui semble venir du bénévolat, inconsideré par d'aucuns, et des organisateurs qui n'ont plus la foi pour s'engager dans des opérations dont l'équilibre devient de plus en plus précaire. Il est décidé de questionner tous nos licenciés : officiels, commissaires, directeurs de course au sujet du malaise actuel.

* Un conseiller bénévole, diplômé en droit, viendra bientôt nous aider dans le traitement de certains dossiers juridiques.

* Le Délégué ministériel donne les principales orientations du Ministère et il estime qu'il serait souhaitable que la F.F.M. puisse poursuivre l'aide en faveur des petits clubs, l'aménagement du temps de l'enfant, les animations sportives d'été.

* Malgré une forte participation motocycliste, le Motocamp de Carpentras a été un échec sévèrement jugé par la F.I.M. Pour cette raison Mr LIQUIER n'a pas été réélu à la Commission de Tourisme internationale.

* Léger différend entre la F.F.M. et le Comité de chronométrage, au sujet de la nouvelle formule de tarification. Il en sera traité avec Mr BOURDARIAS, Mr DEVILLERS, on le sait, ayant décliné la présidence dudit Comité.

* Le redressement financier de la Fédération s'annonce difficile et peut-être aura-t-elle besoin des Ligues pour passer le cap de fin d'année. Le Délégué ministériel tient à préciser que malgré les difficultés financières de l'Etat, les subventions au mouvement fédéral ont été entièrement sauvegardées. Il estime que l'ouverture de la fédération vers une pratique sportive au sens le plus large doit être préservée. Il ne s'agit plus de se limiter à la pratique sportive du haut-niveau, car le sport en France est devenu un phénomène social, et la F.F.M. a une mission particulière à jouer dans le secteur éducatif et le sport de loisir.

11 Novembre.

- Séance consacrée uniquement au projet de budget 92 en forte réduction, faisant apparaître un excédent prévisionnel de 875.000 frs. Il est prévu notamment la suppression de la Section sport-études, la non-participation au Moto-Cross des Nations en Australie, la résiliation de certains abonnements, des économies sur la fabrication de l'annuaire et de France-Moto, la réduction de plusieurs achats et dépenses courantes, la diminution des charges financières etc...

Le Comité, après discussion, décide de maintenir les dépenses prévues pour l'Equipe de France Espoirs soit 550.000 frs et les A.T.R. soit 200.000 frs, et approuve le projet de budget pour 1992 qui sera présenté à l'Assemblée Générale pour un montant global de recettes de 26.184.000 frs et de dépenses de 25.313.000 frs.

1er Décembre.

* Démission de Mr Bernard ALLE du Comité-Directeur, qui estime ne plus contribuer à l'enrichissement du groupe...

* Remise des prix réussie, quoique entachée par l'absence de plusieurs pilotes.

* Le Président présente les thèmes de sa dernière conférence de presse, lors de laquelle il a évoqué la situation financière délicate de la F.F.M. du fait du passif accumulé entre 86 et 89, ainsi que le partenariat attendu de la part des importateurs qui n'a pas eu le succès escompté.

- Les mesures de rigueur décidées pour le budget 92 qui touchent notamment le budget de la communication ont amené Marc FONTAN à souhaiter quitter la Fédération en tant

que salarié. Il continuera pourtant à assurer plusieurs contacts extérieurs.

* Divergence de vue entre la Commission Technique et la Commission de Vitesse quant au choix des pots d'échappement pour les machines Promosport 750cc.; la C.C.R. désirant rendre obligatoire dès 92 le silencieux d'origine, la Technique demandant une période transitoire d'un an. Après discussion, le Comité-Directeur retient la décision de la C.C.R. à savoir le retour aux pots d'échappement d'origine.

* Le Comité est à nouveau entretenu du budget prévisionnel 92, de l'étude duquel il ressort que 4 à 5 années de rigueur seront nécessaires pour retrouver notre équilibre. Le Trésorier a travaillé sur un suivi très sérieux des postes de dépenses, afin de prendre les mesures nécessaires en cas de dérive. On envisage par ailleurs d'actualiser la valeur du siège au bilan, ou encore vendre le siège social pour racheter des locaux dans une ville nouvelle où le prix du m² est inférieur, ce qui permettrait de dégager 5 à 10 millions de francs. Le budget 92 fera l'objet d'une nouvelle étude lors de la prochaine réunion du Bureau exécutif.

* Après la motion votée en Assemblée Générale de la F.I.M., le Président VAESSEN est revenu sur cette décision et a signé un contrat avec DORNA et TWP (Bernie ECCLESTONE) sur les Grands Prix de Vitesse à partir de Janvier 1992, qui laisse à ce dernier la maîtrise du calendrier, retirant par là même tout pouvoir sportif à la F.I.M. et aux fédérations nationales. Devant cet état de fait, le Président MOUGIN a adressé un courrier au Président de la F.I.M.

* Par ailleurs, cette dernière ayant demandé une modification du circuit de Magny-Cours pour des raisons de sécurité, il est décidé que les travaux (d'un montant très élevé) ne seront entrepris par les collectivités locales que s'il y a certitude de l'attribution du Grand Prix à Magny-Cours.

* Plusieurs membres du Comité-Directeur s'interrogent sur la main mise par la F.I.M. SUR les droits T.V. et souhaitent que ce point soit laissé à la charge des fédérations nationales.

* Le Comité décide de l'élargissement de la Commission du sport éducatif à la formation des Commissaires de Route et demande à la Commission des Règlements de réfléchir à une charte générale des commissaires.

* Le Directeur de la Mutuelle Nationale des Sports communique les résultats de l'exercice de la saison 90, accusant un solde déficitaire de 1.700.000 frcs. Sur trois ans, de 87 à 89, la M.N.S. a encaissé dix millions de francs de cotisations pour verser quinze millions de prestations. Le rapport sinistres/primes est de 153%. Tôt ou tard, la M.N.S. devra pratiquer la réalité des prix.

1992

8 Février.

* Démissions de Patrick BONIFACE et de Mr LEMPIRE de la Commission de Moto-Cross.

* Election de Mr ARDOIN à la Présidence du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Nièvre.

* Rencontre prochaine de Mr MOUGIN et de Mr SARRE, Ministre des Transports, afin d'évoquer le problème des circuits français et la création de circuits régionaux.

* Le Rallye Grand Sud se déroulera du 10 au 17 Octobre 1992. Un contrat sera signé avec la société Impact Auto-Moto chargée de la promotion de cette épreuve.

* Un accord a été trouvé concernant la retransmission télévisée des événements sportifs dans le cadre d'une commission réunissant le Conseil Supérieur de l'Audio visuel, le Ministère de la Jeunesse et des Sports et l'ensemble des chaînes de télévision.

* Les quatre principaux constructeurs motocyclistes ont accepté d'être nos partenaires sur le Championnat Open Superbike.

* Dans le conflit qui oppose la F.I.M. à TWP et DORNA, le Président MOUGIN a été le seul à s'opposer à l'ensemble du Conseil de Direction et au Président de la F.I.M. SUR L'EVOLUTION DE LA SITUATION TENDANT A RETIRER TOUT POUVOIR SPORTIF à la F.I.M. Au profit de sociétés commerciales. La réglementation sportive, technique et médicale proposée par l'IRTA vient d'être intégralement acceptée par la F.I.M. Celle-ci se trouve ainsi dépossédée de tout pouvoir en matière de réglementation. Les droits de télé et de marketing pour les Grands Prix de Moto-Cross et le Championnat de Supercross seront étudiés et définis lors du Congrès de Printemps.

* Un Trophée International Cyclomoteurs sera organisé dès cette année entre la France, l'Italie, l'Espagne et la Belgique.

- Actuellement, la Fédération Internationale de l'Automobile a en projet une modification de ses statuts qui étendrait sa juridiction à l'ensemble des sports mécaniques : moto, motonautisme, aéronautisme. Le Délégué ministériel fait savoir que le Cabinet du Ministre a été informé de cette situation et qu'une entrevue doit être décidée entre le Ministre et le Président MOUGIN afin d'évoquer ces différents sujets. Il déplore la

confiscation de l'image sportive F.I.M. et pense que si le Français n'a plus le droit à la retransmission télévisée des événements sportifs, il est à craindre qu'il n'ait plus un jour le droit de pratiquer. Et de citer le Grand Prix 1992 où les pilotes ont du mal à obtenir leur place.

* Le Président rappelle les difficultés de trésorerie qu'a connues la Fédération en fin d'année et précise que celles-ci ont pu être résolues grâce à une caution donnée par le Comité National Olympique du Sport Français. Une avance de subvention ministérielle sur 92 nous ont permis de sortir "du rouge". Entre fin Décembre et début Février il a toutefois manqué 1.500.000 frcs. Les comptes seront arrêtés pour la fin Mars pour être soumis au Comité-Directeur le 22 Juin, puis à l'Assemblée Générale du 19 Septembre. Une grande partie des dûs des clubs pour 90 et 91 va pouvoir être créditée.

* La réduction de la pagination de France-Moto et la réduction du budget de la Communication ont entraîné le départ de Marc FONTAN et quatre licenciements dans le service de la revue, pour cause économique, s'élevant à 300.000 frcs. Ils seront très largement amortis dès cette année.

* Le Président MOUGIN a fait savoir à Bernie ECCLESTONE que la F.F.M. n'organisera le Grand Prix en 92 que dans la mesure où le revenu final sera au moins égal à celui qu'elle aurait perçu selon l'ancienne formule.

* Avec la disparition de la notion de "risque accepté" sur les épreuves, il est de plus en plus fréquent que des recherches de responsabilité soient effectuées à l'issue d'accidents graves. Il est recommandé de respecter strictement les règlements fédéraux sous peine de ne pouvoir se défendre devant les tribunaux qui tiennent compte essentiellement du Code Sportif des Fédérations pour prononcer leurs jugements.

* Un projet de modification de la loi sur le sport a été préparé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, qui prévoit le renforcement du pouvoir des fédérations délégataires par rapport aux autres et assouplit la tutelle de l'Etat sur les fédérations sportives.

* La loi fait maintenant obligation aux pilotes de souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les pilotes entre eux et envers les tiers lors des entraînements (autres que ceux liés à la compétition). La M.N.S. a fait dans ce sens des propositions très avantageuses. Le Président pense que la F.F.M. se doit de respecter la législation et que cette proposition d'assurance sera réservée exclusivement aux adhérents F.F.M. possesseurs du permis de conduire moto ou du C.A.S.M. pour des motos à vocation sportive. Distinction doit être faite entre les machines non-immatriculées pour utilisation sur circuit non ouvert à la circulation et celles immatriculées, susceptibles d'être utilisées lors d'entraînements libres.

* La F.F.M. et trois autres organismes assureront la coordination au plan départemental des stages pratiques d'initiation à la conduite des cyclomoteurs, organisés dans le cadre de l'attestation scolaire de sécurité routière. Après discussion sur le recrutement des nombreux éducateurs qu'un tel projet suppose et le problème du financement du matériel, une participation financière sera demandée à chaque élève ainsi qu'une aide aux collectivités locales. Le Président MOUGIN précise que la F.F.M. ne s'engagera dans cette opération que si son financement est assuré.

* Un pilote de Moto-Cross convaincu de dopage majeur a été condamné à une suspension ferme de toute licence motocycliste pour une durée d'un an.

* Les pilotes de trois nations (Belgique, Hollande et Luxembourg) constituant avec la France une des zones F.I.M., seront acceptés dans toutes les épreuves françaises de capacité nationale. Une autorisation de sortie sera toutefois exigée. Les épreuves de capacité extra-nationales pourront admettre quinze pilotes au maximum d'un pays extérieur à la zone.

22 Juin.

Le Président présente à l'assemblée Mr VUILLERMET, ancien Directeur financier des Ets PHILIPS, qui devient son conseiller bénévole en matière de gestion et de finances, ainsi que deux nouveaux responsables sportifs fédéraux.

* Le contrat d'objectifs 92 F.F.M./Ministère se traduit par une augmentation importante de 20% par rapport à 91. Une partie en sera consacrée au recrutement de cadres techniques.

* Le groupe d'études parlementaire des deux-roues motorisés a obtenu une reconnaissance officielle de la part de l'Assemblée Nationale.

* Les accidents survenus dans le cadre des 24 Heures du Mans ont été l'occasion d'un déchaînement médiatique anti-motard. Le Président a été reçu par le Ministre qui a accepté l'ensemble des propositions qu'il lui a soumises.

* Une réunion importante s'est tenue à la F.F.M. sur les incidents de Paris-Le Cap 92. Mr Gilbert SABINE s'est engagé à faire des efforts sur les différents sujets évoqués.

* D'excellents contacts avec le Bataillon de Joinville ont permis d'obtenir pour la rentrée l'intégration de neuf pilotes.

* Le contrat CONSORTIUM/F.I.M. pour les quinze épreuves du Championnat du Monde de Moto-Cross 250, le Moto-cross des Nations et le Championnat du Monde de Supercross a été signé. Il concerne uniquement les droits de télévision. Les Commissaires de la F.I.M. ont présenté leur rapport sur la nouvelle formule des Grands Prix de Vitesse. Mr MOUGIN a fait part de ses réflexions quant au pouvoir réel de ces officiels qui est quasi inexistant ainsi que sur le sérieux du contrôle technique. Le Championnat du Monde Superbike se traduit par des résultats financiers déficitaires pour la société FLAMMINI qui a demandé et obtenu la révision de son contrat...

* Mr DAUTAIS, Commissaire aux comptes de la Fiduciaire de France présente son rapport sur les comptes de 91 et informe les membres du Comité qu'il fera pour la première fois l'objet d'une certification de sa part. Le Trésorier adjoint souligne le résultat courant 91, positif de plus de 127.000 frcs. La situation actuelle doit conforter la Fédération dans les orientations prises fin 1991 de s'en tenir à un budget extrêmement strict qui devrait dégager un bénéfice de un million de frcs et de poursuivre cet effort durant plusieurs années.

* Mr MOUGIN a pensé qu'il était indispensable à la F.F.M. de rester présente sur le Grand Prix de France de Vitesse 1992 et un contrat a été signé avec la société LLA (LE LIARD associés) pour une durée de cinq ans. Il prévoit le versement à la Fédération d'une somme de 500.000 frcs pour chaque organisation et un prélèvement sur chaque entrée payante pour alimenter "L'Objectif Grand Prix" (formation et engagement de pilotes dans les épreuves mondiales). La responsabilité sportive reste du ressort de la F.F.M. qui se dégage totalement du bilan financier des épreuves.

* L'Assemblée Générale de la F.F.M. se tiendra le 14 Septembre prochain, comportant en sus de la lecture des rapports traditionnels, l'élection du Comité, du Président et des commissions. Il est décidé, dans un souci d'économie, de réduire la composition de celles-ci.

* Des épreuves (Hypercross ALAC) organisées par une société commerciale sans caution de la F.F.M. ni de l'UFOLEP, ont bénéficié, dans le Calvados, d'une autorisation préfectorale. Un recours avec demande de réparation de préjudice moral de la F.F.M. a été déposé devant le Tribunal Administratif de Caen. Une question écrite sera posée à l'Assemblée Nationale, puisqu'il s'agit de la mise en cause totale de l'autorité de la Fédération.

* Le Sénat vient d'étudier le projet de loi sur le sport et l'a remanié fortement après qu'il ait été amendé par l'Assemblée Nationale. Il prévoit un renforcement du statut des diplômes d'Etat, l'élargissement des dispositions fiscales des sportifs de haut niveau aux autres sportifs, une certaine garantie de la retransmission des sports à la Télévision.

* Le Comité accepte le principe de recrutement d'un entraîneur de Trial à mi-temps.

* Compte-tenu des financements supplémentaires consentis par le Ministère, le Comité revient sur sa décision de supprimer la Section Sport études du Mans et la reconduit pour un an, en lui conférant l'appellation de Centre National Permanent d'Entraînement.

* Le Comité-Directeur accepte de réinstaurer l'obligation aux organisateurs d'organiser une épreuve promotionnelle dans le cadre des épreuves de prestige.

- Il rappelle enfin l'interdiction de la double appartenance F.F.M./UFOLEP pour les clubs et les licenciés, sauf autorisation exceptionnelle délivrée par la Fédération.

14 Septembre.

- Le Président ouvre la séance du nouveau Comité-Directeur à la suite de l'Assemblée Générale (lors de laquelle il a été réélu) et il est procédé à l'ensemble des élections.

<u>Bureau exécutif</u>		<u>Comités</u>	
Président	J.P. MOUGIN	Comité de Presse	J.M. DESNUES
V.-Pdt délégué	G. DOUMECQ-LACOSTE	Comité de chronométrage	M. DEGRANGE
Vice-Président	J.P. MOREAU	Comité des Commissaires	R. LIQUIER
Secrétaire G ^{al}	J.M. CRUMIERE		
Trésorier	G. VUILLERMET		
Trésorier Adj.	C. DEVILLERS		

Commissions

C.C.R.	J. BOLLE
Moto-Cross	C. BROALLIER
Trial	Y. PRADEAU
Enduro	G. DOUMECQ-LACOSTE
C. sur Pistes	C. BOUIN
Cyclos	M. DEGRANGE
Moto-Ball	M. TOURNEMEULE
Raids-Marathons	R. FERMONT
Tourisme	A. ABOULINC
Medicale	B. LEMEUNIER
Technique	J.M. DESNUES
Rallyes	J. MARTINETTI
Sport Educatif	A. JULIEN
Règlements et Discipline	J. MONCHANY

26 Septembre.

Le Président pense que le renouvellement du tiers du Comité peut apporter des idées et des orientations nouvelles au sein de la Fédération. Il rappelle les principales fonctions du Comité-Directeur, organe décisionnaire de la F.F.M. chargé d'étudier les questions financières et de prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement de la Fédération.

* Objectif "Grands Prix". Une structure officielle en Vitesse a été créée et fait l'objet d'un accord FFM/LLA. Deux pilotes ont été sélectionnés. L'opération est financée en totalité par la société LLA et la F.F.M. réinvestit dans cette structure les sommes perçues au titre du Grand Prix.

* G.P. 93 Le choix du circuit n'est pas encore effectué. La F.F.M. n'est pas seul maître du jeu, puisque la F.I.M. peut en principe se substituer à elle pour organiser ou choisir une autre fédération pour organiser.

* INSEP. Pour la première fois, trois pilotes de l'Equipe de France Espoirs Moto-Cross ont intégré l'INSEP pour y poursuivre leurs études et leur préparation physique de très haut niveau

* M^{mes} BOLLE et DESNUES souhaitent que la F.F.M. manifeste officiellement lors du Congrès F.I.M. son opposition aux contrats passés par la Fédération Internationale dans le domaine des Grands Prix de Vitesse.

* Après que le Comité-Directeur ait refusé l'obtention d'une licence à Mr PEYRONNET, ce dernier avait manifesté le désir de se présenter aux élections fédérales. Il a été débouté de sa demande par le CNOSF.

* Une étude informatique incluant l'équipement des Ligues et Clubs a été réalisée par Mr DEVILLERS. Le Comité accepte les grandes orientations du projet proposé, ainsi que la création d'un comité informatique d'organisation qui sera chargé entre autres d'étudier les besoins de chaque Ligue en matière d'équipement et de proposer un mode de financement.

* Le Congrès F.F.M. se tiendra à Artigues près Bordeaux du 13 au 15 Novembre. Les Présidents de commission devront envoyer leurs ordres du jour ainsi que leur budget prévisionnel.

* Le contrat proposé aux organisateurs français du Championnat du Monde Superbike n'est pas acceptable. Ni le Circuit Paul RICARD, ni l'A.C.O. ne semblent vouloir accepter les conditions de FLAMINI. L'organisation de ce championnat reste donc hypothétique. Quant au Grand Prix de France, T.W.P. (ECCLESTONE) devra fournir le calendrier à la F.I.M. pour le 31 Octobre.

* L'affaire M.C. CHAUCHEEN/URSSAF s'est terminée favorablement pour la F.F.M. grâce au dossier déposé par la FIDAL.

* Une réunion a eu lieu à Bruxelles pour étudier les répercussions des décisions de la C.E.E. sur le Sport Motocycliste. Quatre thèmes ont été abordés : la sécurité routière, les problèmes de l'industrie, le tourisme moto et l'environnement.

13 Novembre. Réunion tenue dans le cadre du Congrès F.F.M.

* Le Président fait savoir que les fédérations refusent la suppression de 84 postes de Cadres Techniques au Ministère de la Jeunesse et des Sports, même si elles sont compensées par des versements équivalents. Le Délégué de tutelle du Ministère précise que la F.F.M. n'aura pas à souffrir de cette suppression, puisqu'elle ne dispose pas d'un cadre technique détaché, et confirme qu'une somme de 400.000 frcs lui a été allouée au titre des Educateurs sportifs en 1992.

* Les pilotes d'Objectif Grand Prix ont bien été sélectionnés, mais une structure juridique indépendante reste encore à créer comme il l'était souhaité.

* Le Ministère des Transports a annoncé l'ouverture d'un certain nombre de circuits de sports mécaniques de proximité. Ceci suite à un entretien antérieur entre le Président MOUGIN et le Ministre Mr SARRE auquel il avait été souligné l'aspect éducatif de la Moto.

* Un projet de partenariat est en cours avec Mr Claude MICHY pour le Championnat de France d'Enduro. Il prévoit la mise à disposition pour les clubs organisateurs d'épreuves dudit championnat d'un certain nombre de prestations. Son budget est estimé à 300.000 frcs. Cette mesure correspond à l'une des orientations fédérales.

* Le Crédit Lyonnais devient la nouvelle banque de la F.F.M. Une ligne de crédit de 2 millions de francs nous a été accordée.

* Mr JULIEN pose le problème du bénévolat, face aux tâches de plus en plus nombreuses confiées aux dirigeants, qui deviennent difficilement compatibles avec leurs activités professionnelles. Le Président est conscient de ce problème et il pense que la F.F.M. DEVRAIT AVOIR DES STRUCTURES plus professionnelles pour accomplir ces missions nouvelles. Le Délégué ministériel confirme que cette intervention évoque des problèmes graves et réels et qu'elle doit entraîner à une réflexion de l'ensemble du mouvement sportif.

* Mr MOUGIN précise le déroulement du Congrès et rappelle que les Commissions sportives devront étudier leur annexe respective afin qu'elle soit à la disposition des clubs dès Janvier prochain. Les Présidents de Commission auront à présenter une synthèse des travaux de leur Commission en Assemblée Générale ordinaire. Les Présidents des Commissions de Moto-Cross, d'Enduro et de Raids-marathons devront se concerter pour l'élaboration d'un calendrier homogène. Enfin toutes les Commissions devront désigner un membre représentatif pour siéger au sein de la Commission du Sport éducatif.

* Le budget prévisionnel est présenté aux membres du Comité-Directeur. En préambule, Mr VUILLERMET, Trésorier, précise que l'hypothèse d'une réalisation immobilière consistant à changer le siège de la F.F.M. ne peut absolument pas être considérée comme un remède à la situation financière. Elle améliorerait la structure du bilan fédéral, mais ne supprimerait pas les problèmes de trésorerie. A son avis, la seule solution est de restaurer le bilan par un résultat, toutes provisions comprises, de 1 million de francs par an.

A l'intérieur du budget prévisionnel 93 le total des enveloppes prévues pour chaque Commission se chiffre à un total de 1.750.000 frcs.

* L'avenir de la compétition cyclo est en jeu à la suite d'un décret paru au J.O. interdisant la fabrication, la possession ou la vente de dispositifs visant à augmenter la puissance des cyclos. La Commission des cyclomoteurs a prévu la mise en place d'un certain nombre de réformes à la demande des pouvoirs publics, qui devraient permettre de préserver la compétition en 50cc. Le Directeur, Mr MAZERAN est chargé de suivre ce dossier en liaison avec Mr DEGRANGE.

14 Novembre. Deuxième réunion tenue dans le cadre du Congrès.

Le Président MOUGIN fait connaître l'ordre du jour de cette réunion :

- 1° Etude du budget prévisionnel 93 rectifié, tives
- 2° Organisation d'épreuves par des organisateurs autres que les fédérations sportives
- 3° Représentation des conditions d'organisation de Promo-Cross
- 4° Etude de la réduction du bruit des machines sur nos circuits.

* Mr VUILLERMET revient sur le budget prévisionnel, rectifié depuis la réunion de la veille et précise ^{que les raisons} qui ont contribué à l'établissement de ce projet s'appuient sur trois objectifs :

- Dégager 1 million de francs de résultat net sur chacun des 3 ou 4 exercices à venir, en tenant compte des provisions et des charges éventuelles sur les exercices antérieurs.
- Intégration dans le budget 93 d'une provision de 500.000 frcs.
- Latitude laissée au Comité-Directeur de réviser ledit budget, lors de sa réunion de Février prochain, en fonction des rentrées des licences et des droits de calendrier qui ne pourront être appréhendés avec précision qu'à cette date.

* Le Président soumet à ses collègues la proposition retenue en Bureau qui consisterait, afin de comprimer le budget "remise des prix", à n'inviter que les champions inter et les vainqueurs des catégories les plus élevées dans chaque discipline. La solution de confier aux Ligues la remise des trophées dans le cadre de leur Assemblée Générale est retenue unanimement. L'économie réalisée sur la remise des prix 93, comme d'autres économies éventuelles seront conservées en trésorerie et non réinvesties.

* Parallèlement au recours déposé devant le Tribunal Administratif de Caen (Hypercross ALAC), une réunion s'est tenue au Ministère de la Jeunesse et des Sports à laquelle étaient conviés les services juridiques de la Jeunesse et des Sports et du Ministère de l'Intérieur. Il en est résulté que si les règles édictées par la F.F.M. s'imposent à l'ensemble des organisateurs (associatifs ou commerciaux), la F.F.M. ne dispose pas d'un monopole d'organisation. La loi de 84 confère à une fédération la capacité de délivrer des titres, mais il n'existe pas de monopole pour la pratique sportive.

La F.F.M. ne peut empêcher l'organisation d'épreuves qui ont reçu une autorisation exceptionnelle de la Préfecture, dans la mesure où la demande est effectuée selon les règles légales : le respect de la réglementation technique et un encadrement compétent assurés.

Une circulaire visant à donner des "armes" aux Préfectures, permettant aux Préfets d'interdire les organisations qui ne présenteraient pas les règles techniques et de sécurité souhaitables sera rédigée par les deux Ministères concernés.

* Les clubs organisant une épreuve de Moto-Cross soumise à forfait ont le droit d'organiser une épreuve Promo-cross et ceci une seule fois dans l'année. Il est décidé que ces épreuves feront l'objet d'une inscription au calendrier F.F.M. mais ne donneront pas lieu à la transmission d'un rapport de clôture à la Fédération.

* La F.F.M. élaborera une charte sur 4 ans de réduction du bruit des machines. Cette charte sera soumise aux constructeurs. Après avoir été signée, elle sera adressée aux Ministères de la Jeunesse et des Sports, des Transports, de l'Industrie, de l'Intérieur et de l'Environnement. Le Comité-Directeur approuve ce schéma.

* Le Président MOUGIN propose d'organiser avec les membres du Comité-Directeur intéressés, des réunions de réflexion lors desquelles pourraient être évoquées les relations des Ligues avec les collectivités locales, le problème des relations avec les sociétés commerciales etc... Il souhaite également organiser en Février prochain une journée-débat avec le Groupe Parlementaire des Deux Roues Motorisées, afin de traiter de différents thèmes en présence de journalistes de la presse nationale et spécialisée.